

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

**Jeudi 11 décembre 2014 à 20h15 à la halle de
gymnastique de Crémines (salle n°2)**

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et accepter les modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétence et protection civile du Jura bernois Tramelan relatives à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois.
2. Discuter et approuver le budget 2015 du Syndicat scolaire du Grand Val.
3. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val.
4. Discuter et approuver un crédit additionnel de chf 65'000.- pour l'assainissement des conduites d'eau propre et eau usée de la route de Corcelles et la réfection de la rue du Crêt.
5. Discuter et approuver le budget 2015 de la commune mixte de Crémines avec :
 - a) la quotité d'impôt (inchangée)
 - b) taxe immobilière (inchangée)
 - c) taxe des pompes (inchangée)
 - d) autres taxes (inchangées)
6. Divers

Dès le 10 novembre 2014, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétence et protection civile du Jura bernois
- Budget 2015 du SSGV
- Règlement d'organisation du SSGV
- Budget 2015 de la commune mixte de Crémines

Un recours en matière communal peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 6 novembre 2014

Le Conseil communal